

Le  
Lavandou

Mairie

ST 81-2019

**CHANTIER SUR LA VOIE PUBLIQUE  
ARRETE PORTANT RESTRICTION A LA  
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT  
-Contre-allée sous l'Avenue Faedda-**

Le Maire de la commune du LAVANDOU,  
 VU le Code Général des Collectivités Locales,  
 VU le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417.4, R.417-9, R.417-10 et R.417-11 ;  
 VU le Code de la Voirie Routière,  
 VU le Code Pénal, et notamment son article R.610-5,  
 VU la Loi N°82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 12 Juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,  
 VU l'arrêté municipal N°201437 du 04/04/2014 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,  
 VU la demande du Port en date du 07/03/2019 sollicitant l'autorisation de prolonger l'arrêté ST 17-2019 autorisant l'entreprise CPCP - Impasse du Chasselas - 83210 LA FARLEDE, d'occuper des places de stationnement Voie en contrebas sous l'Avenue Faedda,  
 CONSIDERANT que des travaux de rénovation du bâtiment 7 cellule H26 (Etablissement L'Arbre au Soleil), nécessitent des restrictions au stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1° :** En raison des travaux cités ci-dessus, le stationnement de tous les véhicules y compris les motos, cyclomoteurs, vélomoteurs, cycles et autres, sera interdit Contre-allée sous l'Avenue Faedda, du Jeudi 7 Mars 2019 au Mercredi 15 Mai 2019, sur les 2 emplacements au plus près de l'établissement concerné (suivant plan en annexe)

**ARTICLE 3°** - La présente interdiction sera matérialisée sur le site par des barrières et panneaux réglementaires mis en place par les Services Techniques Municipaux conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle susvisée.

**ARTICLE 4°** - Pendant les périodes de chargement ou déchargement sur le domaine public, le bénéficiaire devra signaler son chantier, conformément à l'instruction ministérielle sur la circulation routière (Livre I - 8<sup>ème</sup> partie). Elle sera mise et maintenue en place par le bénéficiaire, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier. A l'expiration de l'autorisation ou en cas de révocation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

**ARTICLE 5° :** Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

**ARTICLE 6° :** Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'article 3 et les véhicules qui perturberont le bon déroulement des travaux, seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

**ARTICLE 7°** - Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**ARTICLE 8° :** Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Chef de Brigade de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à l'Entreprise CPCP et à la Régie du Port du Lavandou



Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570  
Télécopie 04 94 715 525

Le 7 Mars 2019

Pour Le Maire,

Denis CAVATORE- Délégué aux Travaux

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

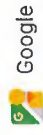
Notification faite à l'Ent CPCP et à la Régie du port par mail

En date du... 8 Mars 2019

# Google Maps Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur



Date de l'image : juil. 2015 © 2019 Google



Street View - juil. 2015